

MEMORIAL

DU

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG.



Memorial

DES

Großherzogthums Luxemburg.

SAMEDI, 23 février 1889.

M 10.

Samstag, 23. Februar 1889.

Loi du 2 janvier 1889, conférant la naturalisation à M. Hubert Lippert, cultivateur à Betlange-s.-M.

Nous GUILLAUME III, par la grâce de Dieu, Roi des Pays-Bas, Prince d'Orange-Nassau, Grand-Duc de Luxembourg, etc., etc., etc. ;

Vu l'art. 10 de la Constitution et les lois des 12 novembre 1848 et 27 janvier 1878, sur les naturalisations ;

Notre Conseil d'État entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des députés ;

Vu la décision de la Chambre des députés du 18 décembre 1888 et celle du Conseil d'État du 27 du même mois, portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

Article unique. La naturalisation est accordée à M. Hubert Lippert, cultivateur à Betlange-s.-M., né au dit lieu le 13 octobre 1851.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au *Mémorial*, pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Au Loo, le 2 janvier 1889.

GUILLAUME.

*Le Ministre d'État, Président
du Gouvernement,
P. EYSCHEN.*

Gesetz vom 2. Januar 1889, wodurch dem Hrn. Hubert Lippert, Landwirth zu Bettingen a. d. M., die Naturalisation verliehen wird.

Wir Wilhelm III, von Gottes Gnaden, König der Niederlande, Prinz von Oranien-Nassau, Großherzog von Luxemburg, etc., etc., etc. ;

Nach Einsicht des Artikels 10 der Verfassung und der Gesetze vom 12. November 1848 und 27. Januar 1878 über die Naturalisationen ;

Nach Anhörung Unseres Staatsrathes ;

Mit Zustimmung der Abgeordneten-Kammer ;

Nach Einsicht der Entscheidung der Abgeordneten-Kammer vom 18. Dezember 1888, sowie derjenigen des Staatsrathes vom 21. desselben Monats, gemäß welchen eine zweite Abstimmung nicht stattfinden wird ;

Haben verordnet und verordnen :

Einziger Artikel. Dem Hrn. Hubert Lippert, Landwirth zu Bettingen a. d. M., geboren daselbst am 15. Oktober 1851, wird hiermit die Naturalisation verliehen.

Befehlen und verordnen, daß dieses Gesetz ins „*Mémorial*“ eingerückt werde, um von Allen, die es betrifft, ausgeführt und befolgt zu werden.

Im Loo, den 2. Januar 1889.

Wilhelm.

*Der Staatsminister, Präsident
der Regierung,
P. Eyschen.*

Date de l'acte d'acceptation.

(Art. 8 de la loi du 12 novembre 1848, n° 2.)

La naturalisation conférée par la loi publiée ci-dessus a été acceptée le 12 février 1889 par M. Hubert Lippert, ainsi qu'il résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Dippach et dont un extrait a été déposé à la division de la justice.

Luxembourg, le 22 février 1889.

Le Ministre d'État, Président
du Gouvernement,
P. EYSCHEN.

Loi du 2 janvier 1889, conférant la naturalisation à M. V.-M.-A. Decker, caissier à Wasserbillig.

Nous GUILLAUME III, par la grâce de Dieu, Roi des Pays-Bas, Prince d'Orange-Nassau, Grand-Duc de Luxembourg, etc., etc., etc. ;

Vu l'art. 40 de la Constitution et les lois des 12 novembre 1848 et 27 janvier 1878, sur les naturalisations ;

Notre Conseil d'État entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des députés ;

Vu la décision de la Chambre des députés du 18 décembre 1888 et celle du Conseil d'État du 21 du même mois, portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

Article unique. La naturalisation est accordée à M. Victor-Marie-Alexis Decker, caissier à Wasserbillig, né à Sarreguemines, Lorraine allemande, le 26 octobre 1850.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au *Mémorial*, pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Au Loo, le 2 janvier 1889.

GUILLAUME.

Le Ministre d'État, Président
du Gouvernement,
P. EYSCHEN.

Datum der Annahme.

(Art. 8 des Gesetzes vom 12. Nov. 1848, Nr. 2.)

Die durch vorstehendes Gesetz dem Hrn. Hubert Lippert verliehene Naturalisation ist von ihm am 12. Februar c. angenommen worden, sowie dies aus einem am nämlichen Tage von dem Bürgermeister der Gemeinde Dippach aufgenommenen Protokolle, von welchem ein Auszug bei der Justizabtheilung hinterlegt ist, hervorgeht.

Luxemburg, den 22. Februar 1889.

Der Staatsminister, Präsident
der Regierung,
P. Eyschen.

Gesetz vom 2. Januar 1889, wodurch dem Hrn. V. M. A. Decker, Kassirer zu Wasserbillig, die Naturalisation verliehen wird.

Wir Wilhelm III, von Gottes Gnaden, König der Niederlande, Prinz von Oranien-Nassau, Großherzog von Luxemburg, etc., etc., etc. ;

Nach Einsicht des Art. 10 der Verfassung, sowie der Gesetze vom 12. November 1848 und 27. Januar 1878, über die Naturalisationen ;

Nach Anhörung Unseres Staatsrathes ;

Mit Zustimmung der Abgeordneten-Kammer ;

Nach Einsicht der Entscheidungen der Abgeordneten-Kammer vom 18. Dezember 1888 und derjenigen des Staatsrathes vom 21. desf. Monats, gemäß welchen eine zweite Abstimmung nicht stattfinden wird ;

Haben verordnet und verordnen :

Einziger Artikel. Dem Hrn. Victor Marie Alexis Decker, Kassirer zu Wasserbillig, geboren zu Saargemünd, Deutsch-Lothringen, am 26. Oktober 1850, ist hiermit die Naturalisation verliehen.

Befehlen und verordnen, daß dieses Gesetz ins „*Mémorial*“ eingerückt werde, um von Allen, die es betrifft, ausgeführt und befolgt zu werden.

Im Loo, den 2. Januar 1889.

Wilhelm.

Der Staatsminister, Präsident
der Regierung,
P. Eyschen.

Date de l'acte d'acceptation.

(Art. 8 de la loi du 12 novembre 1848, n° 2.)

La naturalisation accordée par la loi publiée ci-dessus a été acceptée le 1^{er} février 1889 par M. Victor-Marie-Alexis Decker, ainsi qu'il résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Mertert et dont un extrait a été déposé à la division de la justice.

Luxembourg, le 21 février 1889.

*Le Ministre d'État, Président
du Gouvernement,
P. EYSCHEN.*

Avis. — Force armée.

Par arrêté royal grand-ducal du 13 février courant, le sous-adjutant Pierre-François Heckmann a été nommé lieutenant dans la compagnie des volontaires.

Luxembourg, le 14 février 1889.

*Le Ministre d'État, Président
du Gouvernement,
P. EYSCHEN.*

Arrêté du 16 février 1889, portant allocation de subsides en faveur de constructions communales.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'INTÉRIEUR;

Vu la loi du 26 décembre 1888, concernant le budget de l'État de l'exercice 1889, et l'arrêté royal grand-ducal du même jour, qui en règle l'exécution :

Arrête :

Les subsides indiqués au relevé ci-après, montant ensemble à la somme de 42,000 frs., imputables sur le crédit de l'art. 104 du budget des dépenses de 1889, sont accordés aux communes ci-après dénommées, pour construction et réparation d'églises et de maisons d'école et pour d'autres travaux ou dépenses d'utilité communale.

Luxembourg, le 16 février 1889.

*Le Directeur général de l'intérieur,
H. KIRPACH.*

Datum der Annahme.

(Art. 8 des Gesetzes vom 12. Nov. 1848, Nr 2.)

Die durch vorstehendes Gesetz dem Hrn. Victor Marie Alexis Decker bewilligte Naturalisation ist von diesem unterm 1. Februar 1889 angenommen worden, wie solches aus einem am nämlichen Tage vom Bürgermeister der Gemeinde Mertert aufgenommenen Protokolle, von welchem ein Auszug in der Justiz-Abtheilung hinterlegt ist, erhellt.

Luxemburg, den 21. Februar 1889.

*Der Staatsminister, Präsident
der Regierung,
P. Eyschen.*

Bekanntmachung. — Bewaffnete Macht.

Durch Königl. Großh. Beschluß vom 13. Februar d. J. ist der Unteradjutant Peter Franz Heckmann zum Lieutenant bei der Freiwilligen-Compagnie ernannt worden.

Luxemburg, den 14. Februar 1889.

*Der Staatsminister, Präsident
der Regierung,
P. Eyschen.*

Beschluß vom 16. Februar 1889, betreffend die Bewilligung von Subsidien zu Gemeindebauten.

Der General-Director des Innern;

Nach Einsicht des Gesetzes vom 26. Dezember 1888, über das Staats-Budget des Jahres 1889, und des Königl. Großh. Beschlusses vom selben Tage, die Ausführung dieses Gesetzes betreffend;

Beschließt :

Die in beifolgendem Verzeichnisse erwähnten Subsidien, deren Gesamtbetrag mit 42,000 Fr. dem unter Art. 104 des Ausgaben-Budgets von 1889 vorgesehenen Credite zu entnehmen ist, sind nachbenannten Gemeinden zu Bau und Herstellung von Kirchen und Schulhäusern, sowie zu andern Arbeiten und Ausgaben von Gemeindennutzen bewilligt.

Luxemburg, den 16. Februar 1889.

*Der General-Director des Innern,
H. Kirpach.*

Relevé des subsides accordés par l'arrêté du 16 février 1889, en faveur des constructions communales.

N° d'ordre	COMMUNES.	AFFECTATION DES SUBSIDES.	Montant. frs.
1	Luxembourg.	Installation d'un tambour à la porte d'entrée de l'église Saint-Mathieu . . .	400
<i>District de Luxembourg.</i>			
2	Garnich.	Restauration de la chapelle de Dahlem	100
3	Hobscheid.	Construction d'une maison d'école avec logement de vicaire et d'instituteur à Eischen.	500
4	Kehlen.	Parachèvement et mise en état de l'église de Kehlen	300
5	Kopstal.	Aménagement et reconstruction partielle de la maison d'école.	500
6	Bettembourg.	Construction d'une église à Bettembourg	1000
7	Differdange.	Construction de la nouvelle maison d'école à Differdange	750
8	id.	Fourniture de bancs d'école à Niedercorn	150
9	Esch-sur-l'Alzette.	Restauration des bâtiments communaux	300
10	Frisange.	Grosses réparations au presbytère d'Aspelt	200
11	id.	Réparations au presbytère et à l'église de Frisange	200
12	id.	Aménagement de l'école des garçons et du logement de l'instituteur à Frisange	200
13	Kayl.	Fourniture de bancs à l'école de Tetange.	250
14	Mondercange.	Revêtement du mur du presbytère de Pontpierre	300
15	id.	Cheneaux à la toiture de l'église de Pontpierre	100
16	Pétange.	Construction d'une nouvelle maison d'école à Lamadeleine.	750
17	id.	Construction d'une maison d'école primaire supérieure à Pétange.	750
18	id.	Fourniture de bancs à l'école primaire supérieure de Pétange.	100
19	id.	Id. Id. l'école primaire de Pétange	50
20	Reckange.	Fourniture de bancs à l'école de Limpach	300
21	Sanem.	Fourniture d'un maître-autel à l'église de Belvaux	300
22	id.	Restauration du presbytère et de la sacristie, fourniture de bancs d'école à Ehlerange.	200
23	id.	Reconstruction de la flèche de la tour de l'église de Soleuvre	200
24	Contern.	Construction de la nouvelle maison d'école à Mutfort	600
25	id.	Fourniture de bancs d'école à Oetrange	50
26	Eich.	Fourniture de bancs d'école	200
27	Hesperange.	Ameublement de l'église d'Alzingen	250
28	Hollerich.	Construction de l'église de Bonnevoie	1500
29	id.	Fourniture de bancs d'école à Bonnevoie	500
30	id.	Ameublement de l'église de Merl	300
31	Rollingergrund.	Achèvement de l'église.	1000
32	id.	Ameublement de l'église	300
33	Schuttrange.	Restauration de l'église de Schuttrange	200
34	id.	Ameublement id. id.	200
35	Bissen.	Fourniture de bancs d'école	250
36	Bœvange.	Restauration de la maison vicariale de Brouch	200
37	Larochette.	Fourniture de cheneaux à l'église de Larochette	150
38	id.	Ameublement de l'église de Larochette	350
39	Lintgen.	Construction d'une nouvelle chapelle à Gosseldange	500

40	Lorentzweiler.	Restauration du logement de l'instituteur de Lorentzweiler	100
41	Mersch.	Parachèvement de l'église de Mersch	600
42	id.	Restauration de la chapelle et de la maison d'école de Pittange	200
43	id.	Nouvel ameublement de la chapelle de Rollingen	500
44	id.	Grosses réparations à la chapelle de Schoenfels	200
45	Nommern.	Id. au presbytère de Nommern	100
46	id.	Restauration intérieure de l'église de Nommern	300
47	id.	Agrandissement de la chapelle de Schrondeweiler	200
48	Tuntingen.	Réparations à la maison de vicaire de Rollenfels	200
<i>District de Diekirch.</i>			
49	Asselborn.	Construction d'une salle d'école des filles à Boxhorn	300
50	Basbellain.	Réparations au presbytère de Huldange	300
51	id.	Agrandissement de l'église de Wilwerdange	750
52	Boevange.	Réparations au presbytère de Donnange	100
53	id.	Id. à la salle d'école de Donnange	100
54	id.	Construction du presbytère de Lullange	750
55	Clervaux.	Réparations à la tour de l'église de Weicherdange	300
56	Heinerscheid.	Mise en état du logement de l'instituteur de Heinerscheid	200
57	id.	Restauration du presbytère de Heinerscheid	200
58	id.	Travaux à l'intérieur de l'église de Heinerscheid	200
59	Hosingen.	Fourniture de nouvelles fenêtres à l'église de Hosingen	200
60	id.	Réparations à la maison vicariale de Dorscheid	150
61	id.	Id. au presbytère d'Eisenbach	150
62	id.	Construction d'une nouvelle maison d'école à Rodershausen	500
63	Munshausen.	Renouvellement de la toiture de la maison d'école de Draufeld	200
64	id.	Construction de la nouvelle église à Marnach	3000
65	Weiswampach.	Réparations au presbytère de Beiler	200
66	id.	Construction de la tour de l'église de Weiswampach	300
67	Bastendorf.	Nouveau plancher à la salle d'école de Tandel	150
68	Bourscheid.	Reconstruction du presbytère de Schlindermanderscheid	500
69	Ettelbruck.	Construction d'un mur de clôture à l'école agricole d'Ettelbruck	500
70	id.	Réparations au pensionnat des filles à Ettelbrück	300
71	Medernach.	Restauration du plafond de l'église de Medernach	400
72	Merzig.	Réparations au presbytère	250
73	Schieren.	Nouveau plancher à l'école des garçons de Schieren	200
74	Bettborn.	Acquisition d'un nouveau presbytère	300
75	id.	Fourniture de bancs d'église	200
76	Ell.	Construction d'une nouvelle maison d'école à Ell	500
77	id.	Réparations au presbytère de Colpach	50
78	Folschette.	Achèvement du jubé dans l'église de Rambrouch	400
79	Grosbous.	Réparations à la chapelle de Dellen	200
80	Redange.	Ameublement de l'église de Niederpallen	200
81	Useldange.	Réparations à la maison vicariale d'Useldange	200
82	Vichten.	Construction de la nouvelle maison d'école à Vichten	500
83	Wahl.	Réparations à la salle d'école de Grevels	100
84	id.	Toiture à la chapelle de Heispelt	100
85	id.	Fourniture de bancs à la chapelle de Heispelt	100
86	Esch-sur-Sûre.	Réparations au presbytère	200
87	id.	Construction d'une sacristie	200

88	Goesdorf.	Construction d'un hangard près du presbytère de Dahl.	300
89	Harlange.	Fourniture de bancs à l'église de Tarchamps	200
90	Heiderscheid.	Toiture à l'église de Heiderscheid	200
91	id.	Grosses réparations au plafond de l'église d'Eschdorf	200
92	id.	Réparations au presbytère d'Eschdorf	200
93	id.	Id. Id. de Tadler.	200
94	Mecher.	Id. Id. de Dunkrodt	200
95	id.	Réparations à la chapelle de Nothum	150
96	Neunhausen.	Fourniture de cloches à la chapelle de Neunhausen.	200
97	id.	Réparations au presbytère d'Insenborn	300
98	Oberwampach.	Id. Id. de Derenbach.	300
99	id.	Construction d'une nouvelle maison d'école à Niederwampach	1500
100	id.	Ameublement de l'église d'Oberwampach	150
101	Wiltwerwiltz.	Fourniture de bancs d'école à Enscherange.	100
102	id.	Id. Id. à Lellingen	100
103	id.	Plancher à la maison vicariale de Lellingen	100
104	Winseler.	Construction de hangards près du presbytère et du logement de l'instituteur de Doncols	300
105	id.	Construction d'un hangard près du presbytère de Berlé	150
106	id.	Reconstruction de la maison vicariale de Winseler	300
107	Putscheid.	Réparations à la maison d'école de Merscheid	200
108	id.	Construction d'une nouvelle salle d'école à Nachtmanderscheid	300
109	id.	Restauration de la chapelle et de la maison d'école de Weller.	200
<i>District de Grevenmacher.</i>			
110	Beaufort.	Fourniture de bancs d'école à Beaufort	350
111	Bech.	Ameublement de l'église de Hemsthal	250
112	Berdorf.	Fourniture de bancs d'école	200
113	Consdorf.	Ameublement de la chapelle de Braidweiler.	250
114	Mompach.	Réparations à l'église de Mersdorf	200
115	id.	Fourniture de bancs d'école à Mompach	200
116	Rosport.	Id. Id. à Dickweiler.	150
117	Waldbillig.	Réparations urgentes à la chapelle de Haller	350
118	Betzdorf.	Nouvelle toiture à l'église d'Olingen	350
119	id.	Réparations à l'église et au presbytère de Roodt	300
120	Biver.	Fourniture de bancs d'école à Biver	350
121	Flaxweiler.	Construction de la nouvelle maison d'école à Oberdonven	400
122	Grevenmacher.	Ameublement des salles d'école	125
123	Junglinster.	Entretien de l'église de Bourglinster.	200
124	id.	Appropriation du logement de l'instituteur de Godbrange	125
125	id.	Travaux d'entretien à l'église de Junglinster.	400
126	Wormeldange.	Fourniture de bancs d'école à Wormeldange	300
127	Burmerange.	Fourniture d'une armoire à la sacristie de Burmerange	100
128	Lellingen.	Construction de la nouvelle maison d'école à Canach	500
129	Mondorf-les-Bains.	Réparations au presbytère et à la maison d'école d'Ellange.	400
130	id.	Fourniture de bancs d'école à Mondorf-les-Bains	250
131	Stadtbredimus.	Construction d'un tambour à la porte d'entrée de l'église de Greiveldange	100
132	Waldbredimus.	Ameublement de l'église de Waldbredimus	300

Avis. — Association syndicale.

Conformément à l'art. 10 de la loi du 28 décembre 1883, il sera ouvert du 21 février au 7 mars prochain dans la commune de Bourscheid, une enquête sur le projet et les statuts d'une association à créer pour la construction d'un chemin d'exploitation entre Michelau et Flebour, territoire de la commune de Bourscheid.

Le plan de situation, le devis détaillé des travaux, un relevé alphabétique des propriétaires intéressés, ainsi que le projet des statuts de l'association sont déposés au secrétariat communal de Bourscheid, à partir du 21 février courant.

M. Toussaint, député et bourgmestre à Schieren, est nommé commissaire à l'enquête. Il donnera les explications nécessaires aux intéressés, sur le terrain, le 7 mars prochain, de 9 à 11 heures du matin, et recevra les réclamations le même jour, de 2 à 4 heures de relevée, dans la salle d'école à Michelau.

Luxembourg, le 13 février 1889.

*Le Ministre d'État, Président
du Gouvernement,
P. EYSCHEN.*

Avis. — Association syndicale.

Conformément à l'art. 10 de la loi du 28 décembre 1883, il sera ouvert du 21 février au 7 mars 1889 dans la commune de Bourscheid, une enquête sur le projet et les statuts d'une association à créer pour la construction du chemin d'exploitation dit « Kirchepäd » à Michelau, territoire de la commune du même nom.

Le plan de situation, le devis détaillé des travaux, un relevé alphabétique des propriétaires intéressés, ainsi que le projet des statuts de l'association sont déposés au secrétariat communal de Bourscheid, à partir du 21 février courant.

M. Toussaint, député et bourgmestre à Schieren, est nommé commissaire à l'enquête. Il

Bekanntmachung — Syndikatsgenossenschaft.

Gemäß Art. 10 des Gesetzes vom 28. Dezember 1883 wird vom 21. Februar auf den 7. März 1889 in der Gemeinde Bourscheid eine Untersuchung eröffnet werden über das Projekt und die Statuten einer zu bildenden Syndikatsgenossenschaft für Bau des Feldweges zwischen Michelau und Flebour, Bann der Gemeinde Bourscheid.

Der Situationsplan, der Kostenanschlag, ein alphabetisches Verzeichniß der beteiligten Eigentümer, sowie das Projekt der Genossenschaftsstatuten sind vom 21. Februar ab auf dem Gemeindefekretariate hinterlegt.

Hr Toussaint, Deputirte und Bürgermeister zu Schieren, ist zum Untersuchungskommissar ernannt. Er wird am 7. März k., von 9—11 Uhr morgens, den Beteiligten an Ort und Stelle die nöthigen Erklärungen abgeben. Am selben Tage, von 2—4 Uhr, wird er im Schulsaale zu Michelau etwaige Reklamationen entgegennehmen.

Luxemburg, den 13. Februar 1889.

*Der Staatsminister, Präsident
der Regierung,
P. Eyschen.*

Bekanntmachung — Syndikatsgenossenschaft.

Gemäß Art. 10 des Gesetzes vom 28. Dezember 1883 wird vom 21. Februar auf den 7. März 1889 in der Gemeinde Bourscheid eine Untersuchung eröffnet werden über das Projekt und die Statuten einer zu bildenden Syndikatsgenossenschaft für Bau des Feldweges genannt: „Kirchepäd“ zu Michelau, Bann der Gemeinde Bourscheid.

Der Situationsplan, der Kostenanschlag, ein alphabetisches Verzeichniß der beteiligten Eigentümer, sowie das Projekt der Genossenschaftsstatuten sind vom 21. Februar ab auf dem Gemeindefekretariate hinterlegt.

Hr. Toussaint, Deputirte und Bürgermeister zu Schieren, ist zum Untersuchungskommissar er-

donnera les explications nécessaires aux intéressés, sur le terrain, le 7 mars prochain, de 9 à 11 heures du matin, et recevra les réclamations le même jour, de 2 à 4 heures de relevée, dans la salle d'école à Michelau.

Luxembourg, le 13 février 1889.

*Le Ministre d'Etat, président
du Gouvernement,*
P. EYSCHEN.

Avis. — Postes.

Il est porté à la connaissance du public qu'à partir du 20 février courant, les heures de départ et d'arrivée de la voiture postale circulant entre Sæul et Mersch sont fixées comme suit :

Départ de Sæul à 5 10 h. m.
Arrivée à Mersch-village à 6 20 h. m.
» Mersch-station à 6 30 h. m.
Départ de Mersch-station à 8 00 h. m.
» Mersch-village à 8 10 h. m.
Arrivée à Sæul à 9 20 h. m.
Départ de Sæul à 2 45 h. s.
Arrivée à Mersch-village à 3 55 h. s.
» Mersch-station à 4 05 h. s.
Départ de Mersch-station à 4 30 h. s.
» Mersch-village à 4 45 h. s.
Arrivée à Sæul à 5 55 h. s.

Luxembourg, le 18 février 1889.

Le Directeur général des finances,
M. MONGENAST.

Erratum.

L'art. 22, al. 3 de la loi sur la saisie immobilière — Mémorial N° 8, p. 99 — contient une erreur typographique, qui est à rectifier en ce sens que c'est l'art. 42 qui est visé et non l'art. 45.

nannt. Er wird am 7. März k., von 9—11 Uhr morgens den Beteiligten an Ort und Stelle die nötigen Erklärungen abgeben. Am selben Tage, von 2—4 Uhr, wird er im Schulsaale zu Michelau etwaige Reklamationen entgegennehmen.

Luxemburg, den 13. Februar 1889.

*Der Staatsminister, Präsident
der Regierung,*
P. E y s c h e n.

Bekanntmachung. — Postwesen.

Es wird hiermit zur öffentlichen Kenntniß gebracht, daß vom 20. l. Mts. ab, die Abfahrts- und Ankunftsstunden des Postfuhrwerks Sæul-Mersch festgesetzt sind, wie folgt :

Abfahrt in Sæul um 5 10 U. Vm.
Ankunft in Mersch-Dorf um 6 20 U. Vm.
" Mersch-Bahnhof um 6 30 U. Vm.
Abfahrt von Mersch-Bahnhof um 8 00 U. Vm.
" Mersch-Dorf um 8 10 U. Vm.
Ankunft in Sæul um 9 20 U. Vm.
Abfahrt von Sæul um 2 45 U. Nm.
Ankunft in Mersch-Dorf um 3 55 U. Nm.
" Mersch-Bahnhof um 4 05 U. Nm.
Abfahrt von Mersch-Bahnhof um 4 30 U. Nm.
" Mersch-Dorf um 4 45 U. Nm.
Ankunft in Sæul um 5 55 U. Nm.

Luxemburg, den 18. Februar 1889.

Der General-Director der Finanzen,
M. Mongenast.

Berichtigung.

Art. 22, Absatz 3 des Gesetzes über Immobilienbeschlagnahme — Mem. Nr. 8, S. 99 — ist dahin zu berichtigen, daß anstatt Art. 45 Art. 42 zu lesen ist.